

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.



05 – 14 Décembre 2015

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Rapporteur : Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de pourvoir la vacance temporaire d'un poste au service communication dans l'attente du recrutement d'un agent statutaire ; aussi propose-t-il à l'assemblée la création, à compter du 01 janvier 2016, d'un emploi contractuel dans les conditions suivantes, étant entendu que cette création ne crée pas une augmentation de l'effectif du service :

SERVICE	Grade catégorie	TEMPS de TRAVAIL HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT			REMUNERATION		
				du	au	CONDITIONS	Échelon	IB	IM
Service Communication	Rédacteur	temps complet	35 H	01-01- 2016	31-12- 2016	Renouvelable 2 fois pour la même durée	1	348	326

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-,*
- ✓ *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- ✓ *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2,*
- ✓ *Sur rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,*

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour, 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES) et 2
abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)**

Décide :

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :